

# REGLEMENT

Le défi connecté et solidaire des Métropolitaines a lieu du 16 janvier 0H01 au 17 janvier 23h59 soit 2 jours complets.

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle

Deux distances sont proposées: 7.5km ou 10km. Ces distances peuvent être réalisées en marchant ou en courant, sur le parcours de son choix, aux quatre coins de la France ou partout dans le monde.

Pas de limite de temps pour parcourir l'une des distances proposées mais la distance doit être réalisée en une seule fois.

Les parcs, forêts et autres lieux piétons doivent être privilégiés pour des raisons de sécurité.

## 1 INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à toute personne née avant le 01/01/2005. Il est expressément indiqué que les personnes inscrites participent au défi sous leur propre et exclusive responsabilité.

Droit d'inscription ( identique aux 2 distances) : 5€ dont 3€ reversés au profit de l'une des associations partenaires des Métropolitaines. Le choix de l'association bénéficiaire du don est laissé au participant.

Le défi connecté étant virtuel et non encadré par l'organisateur, il n'est pas demandé de certificat médical pour y participer. Cependant, tous les participants doivent être sûrs de leur bonne forme physique pour réaliser le défi connecté. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité.

La clôture des inscriptions est fixée au 16 janvier 23h59.

Le pack inscription comprend:

- Don de 3€
- Dossier et diplôme numérique
- Participation au tirage au sort
- 2 mois d'abonnement au pack numérique Ouest France
- Médaille virtuelle
- Tee-shirt collector\*
- Séances de coaching en ligne

\* Offert aux 1500 premiers inscrits

## 2 ASSURANCE

Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. En s'inscrivant, les participants dégagent l'association « Les Métropolitaines » organisateur de l'événement de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit , concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors du défi connecté.

## 3 ANNULATION

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, évolution des règles de confinement ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## 4 CLASSEMENT

Un classement par ordre alphabétique et , par distance, sera établi ainsi qu'un classement spécifique pour le challenge entreprises.

Les classements par ordre alphabétique seront disponibles sur le site [Nextrun](#) (rubrique "derniers résultats") et sur le site [lesmetropolitaines](#)

## 5 RECOMPENSES

Les 1500 premiers inscrits au défi connecté et solidaire se verront remettre un tee-shirt collector.

Le tee-shirt collector sera à retirer dans l'un des magasins Intersport de la périphérie rennaise ou à l'accueil du centre commercial Grand Quartier à Saint-Grégoire. La confirmation mail de l'inscription sera demandée au moment du retrait.

Possibilité d'expédition moyennant 2€ de frais d'envoi pour la France , 5€ pour l'étranger.

## 6 UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs des Métropolitaines ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au défi connecté des Métropolitaines sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

## 7 CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse.

## 8 REGLES DE BONNE CONDUITE

En s'inscrivant au défi connecté et solidaire des Métropolitaines chaque participant s'engage à respecter les règles de bonne conduite suivantes:

- Respecter les règles sanitaires en vigueur aux dates du défi connecté et solidaire
- Courir ou marcher en respectant les règles de distanciation physique et les gestes barrières
- Respecter toutes les règles en vigueur dans son département
- Ne pas courir s'il présente des symptômes du Covid-19 au moment du défi et ou dans les 15 jours qui le précède
- Respecter le code la route

## CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

